



n° 18 • Janvier 2020

Info **cipale**

Tous nos meilleurs vœux
pour cette nouvelle année



Sommaire

- Vie des enfants	2-3
- Coin des associations	4-7
- Informations communales	8-9
- Vie municipale	10-15
- Divers / Etat civil Dates à retenir	16



La Vie des enfants



Le Père Noël à l'école pour la joie des grands et des petits



Les délégués des
CM2 rencontrent
Monsieur le Maire





Chants de Noël devant le sapin créé par les enfants du péricolaire



Repas de Noël à la cantine



Nathalie, Bernadette et Carinne en Mères Noël



Séance piscine avec initiation à la natation synchronisée





COÏN

des associations



LANDRY MUSIQUE ANIMATION

Tout d'abord un grand merci au nombreux public qui a répondu présent pour applaudir la troupe de chanteurs amateurs et encourager les bénévoles lors de notre spectacle du 26 octobre 2019.

Grâce à la participation de tous, une fois n'est pas coutume, la troupe de Landry Musique Animation a pu s'offrir un week-end à Paris pour aller applaudir à notre tour, notre amie Océane, qui occupait un des rôles principaux dans un magnifique spectacle joué au Palais des Sports (l'opéra rock Siddhartha).

Ce week-end (très convivial) vient récompenser le travail fourni par nos bénévoles, depuis plus de 6 ans.

Encore merci aux mairies de Landry et Bourg-Saint-Maurice, Le Col du Palet, La Tarentaise Hebdo.

Didier Favre



ADST

Toute l'équipe de l'ADST souhaite aux landrygeots ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nous profitons de cette occasion pour remercier la Commune de Landry pour son soutien matériel et financier et à tous les landrygeots qui ont participé à nos activités soit en achetant des chocolats cet automne à nos "compétiteurs" sur la commune et alentours, soit en se rendant au loto ou à nos représentations, ou tout simplement en s'inscrivant dans l'association pour apprendre à danser.

Merci aussi pour les lots offerts pour notre loto, par le Col du Palet, l'hôtel Restaurant l'Alpin, la Maison Pochet Vossenat et de nombreuses entreprises d'Aime et de Bourg-St-Maurice.

Les prochaines activités de l'association sont tout d'abord internes car nous fêtons la galette le samedi 25 janvier 2020. S'en suivra un stage de "lindy-up", ouvert à tout public le week-end du 15 février 2020.

Nos compétiteurs représenteront la Commune lors des compétitions nationales et internationales suivantes :

- Le 1^{er} février 2020, à Courbevoie
- Le 29 février 2020, à Angers
- Le 18 avril 2020 à Annecy
- Les 16 et 17 mai 2020 à Bourg de Péage.

Alice et Valentin SILVIN devraient également assister aux championnats mondiaux à BLACKPOOL courant mai 2020.

Nous ne manquerons pas de vous informer des résultats.

En attendant, nous pouvons déjà vous faire part de notre prochain REPAS SPECTACLE "LE PETIT PRINCE" qui se tiendra au Perrey le samedi 21 mars 2020. Les réservations seront très prochainement en vente. Nous vous espérons nombreux pour ce petit moment de rêveries.

A bientôt

L'Équipe de l'ADST





Activités du Club de "L'Avenir"

Comme toutes les années, notre Club a tenu son Assemblée Générale, ce début janvier. A la lecture des différents bilans, rien de très particulier, notre situation financière est stable même si une petite dégradation se fait sentir depuis les 4 dernières années.

Les 32 membres présents ont apprécié le diaporama de 30 minutes, qui a retracé toutes nos activités de l'année.

Petit changement au bureau : un grand merci à Marco qui ne souhaite plus être le trésorier, nous devons donc lui trouver un remplaçant.

Nos prochaines activités : concours de belote le 20 janvier.

Repas du Club à L'Alpin le 26 janvier, deuxième concours de belote le 9 mars.

Et pour finir la séance, comme le veut la tradition, nous avons fêté les anniversaires et tiré les rois.

Daniel Médan



Les Reines et les Rois

LE SOU DES ÉCOLES

A l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Marie Leriche

Trésorière : Marie Bonnet

Secrétaire : Aurélie Ségui

Vice-présidente : Stéphanie Pinazzi

Vice-trésorière : Stéphanie Eriat

Vice-secrétaire : Fred Avrillier

Très motivés, ils ont tout de suite mis la main à la pâte et proposé des actions multiples et variées.

Vous avez déjà pu apprécier la boum de Noël qui s'est déroulée le vendredi 20 décembre de 18h30 à 20h avec un atelier maquillage, habillage, un défilé, de la musique et des bonnes choses à manger.

D'autres projets sont en réflexion :

- Vente de chocolats à Pâques
- Une chasse aux trésors, le dimanche 19 avril 2020
- Une fête de la musique (à confirmer)
- Et bien sûr une participation à la Landrygeote et au 14 juillet.

Comme vous le savez, tout l'argent récolté permet d'aider l'école à financer des projets pour vos enfants.

Merci à eux !

Brigitte Boizard



Gym volontaire



L'équipe de la gym au grand complet



Démonstration de gym sur la place du village



On fête la galette



ASSOCIATION NATURE EXPRESSION ET CRÉATION

Nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle et nous vous informons que l'atelier de dessin peinture modelage est vraiment sympathique. Le système du rangement est vraiment bien adapté et les adhérents sont contents.

Rappel :
Atelier tous les dimanches matin, de 10h à 12h

Avec l'association Nature Expression et Création
A la salle des Glières

Contact : 0613973216 ou email : artnec73@gmail.com

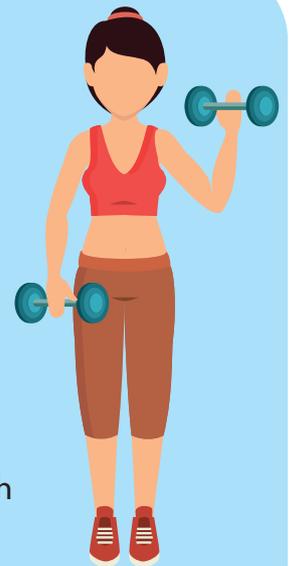
GM' LA GYM

ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE ET FONCTIONNEL

L'association propose des cours d'entraînement fonctionnel :
le mardi de 18 h 45 à 19 h 45 (salle du Perrey)
et des cours d'entraînement physique :
le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30 (salle des Glières)

Nous avons le projet de créer un nouveau cours de mai à
décembre, d'entraînement fonctionnel, le lundi soir, de 18 h à 19 h

Association Gym Volontaire de Landry
Renseignements au 06 74 99 07 93



ASSOCIATION LES CROQUEURS DE POMMES

ENTRETIEN DES VERGERS (44 journées de 6 h = 264 h)

MANIFESTATIONS AVEC LE PUBLIC (73 journées de 8 h = 584 h)

23 mars : FORMATION à la TAILLE à Montfort

FORMATION TAILLE et GREFFE à Queige

27 avril : FORMATION à la GREFFE à Bourg St Maurice au local

18 mai : TROC-PLANTS à Beaufort

23 mai : SEMAINE DE DEVELOPPEMENT DURABLE au collège de Beaufort

18 et 19 août : SALON DE L'AGRICULTURE à Bourg St Maurice

31 août : FORUM DE L'ALIMENTATION à Aime

21 septembre : ECOFETE à Centron

22 septembre : JOURNEE PATRIMOINE : le sentier des vergers de la Chal à la Ballastière

28 septembre : FETE TERRE TERROIR TARENTEAISE aux Allues

5 octobre : VISITE DE LA BALLASTIÈRE par la société d'horticulture de Chambéry

5 octobre : FÊTE DE LA POMME à Albertville

12 octobre : FÊTE DE LA POMME à Queige

13 octobre : FÊTE DE LA POMME à St Oyen

19 octobre : DEMONTAGNEE à Bourg St Maurice

22 octobre : PRESSÉE pour les croqueurs (4 personnes)

26 octobre : PRESSÉE À LA PIGE invitation à Montfort

RAMASSAGE DE POMMES (36 journées de 4 h = 144 h)

4 JOURS – 26 journées de 4h + 1 JOUR pour Queige : 10 bénévoles

JUS DE POMMES : 5 640 litres en 74 pressées – 7 jours





Infos communales



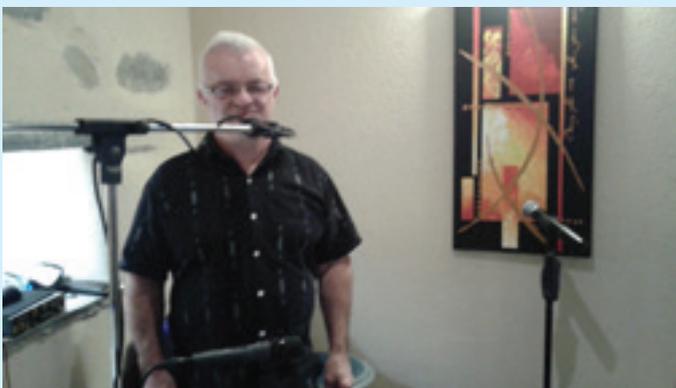
REPAS ET COLIS DES ANCIENS



Monsieur Piccolet a pu participer à notre repas des anciens



Le colis que les plus de 70 ans ont reçu de la part du CCAS



Didier anime le repas des anciens



LA CORVÉE DE NETTOYAGE DE L'AUTOMNE

C'est dans la bonne humeur et sous le soleil, que des équipes se sont formées pour le nettoyage et le débroussaillage :

Un groupe d'enfants accompagné de quelques mamans ont ramassé les déchets sur le terrain de sport, le long de la voie verte et sur la montée de la gare.

Un groupe d'adultes a débroussaillé le bief Saint Michel

Le dernier groupe s'est occupé de la descende de Vallandry à Landry.

Tous se sont retrouvés ensuite pour le pot de l'amitié au camping des Guilles.

Merci à tous.



LES ILLUMINATIONS



Nouvelles illuminations dans notre village et intégration du logo de Peisey Vallandry



NOUVEAU SITE INTERNET

Nous faisons appel à toutes les associations, les commerçants, artisans, agriculteurs afin de nous transmettre des informations pour mettre à jour notre nouveau site internet : le nom de l'association ou de l'entreprise, son adresse, ses membres ou ses employés, quelques mots sur l'activité et si possible une ou plusieurs photos.

Merci de transmettre ces informations à :
brigitte.boirard@gmail.com



LA NEIGE

Nous vous rappelons que pendant la période d'hiver, vous devez garer vos voitures sur des parkings ou dans vos garages pour faciliter le déneigement des rues.

De plus, vous devez déneiger devant vos portes.

Nous vous en remercions.





Vie

municipale

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : MARCHAND MAILLET Thierry, GUEPIN Olivier, SILVIN Pascale, QUEY Fabrice, HIDALGA Christophe, BOIRARD Brigitte, COIRIER Jérôme, THUAULT Sylvain

Absents excusés : DESPOIDS Sylvain (pouvoir à GUEPIN Olivier), CLEMENT GUY Julien (pouvoir à QUEY Fabrice), FAVAND Sandra, FLEURY Coralie, FASOLA Pierre-Yves

Convention de partenariat Collectivités - ADS - Ecoles de ski - saison d'hiver 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec les Communes de Landry, Peisey-Nancroix, le SIVOM Landry Peisey-Nancroix, la Société ADS et les écoles de ski, pour la saison d'hiver 2019/2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, conjointement avec tous les partenaires.

Demande de subvention auprès du F.D.E.C - acquisition de matériel de déneigement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet d'acquisition de ce matériel de déneigement (lame) d'un montant de 25 430 € HT, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Département de la Savoie, dans le cadre du F.D.E.C, l'aide nécessaire à sa réalisation et de solliciter l'autorisation de procéder à cet achat avant la décision d'octroi de la subvention.

Adhésion au service « RGPD » d'AGATE et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE, de préciser que le montant de l'accompagnement se décompose comme suit : formation d'une journée : 379 € (sans TVA), accompagnement DPO pendant une année : 1221,00 € H.T (comprenant la licence d'utilisation du logiciel SMART DGPR), d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et de désigner AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activités (article 3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de recruter un agent contractuel à temps complet, pour faire à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période allant du 01/10/2019 au 30/04/2020 inclus, afin d'assurer les fonctions de Directrice de la Garderie Tom Pouce à Vallandry, de fixer la rémunération comme suit : traitement indiciaire brut 457 - indice majoré 400, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, ainsi que tous documents relatifs à cet emploi et de préciser que les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets 2019 et 2020.

Convention de mise à disposition occasionnelles d'agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter la mise en place d'une convention entre la Commune de LANDRY et l'AFU de VALLANDRY, pour le remboursement des heures de travail de ce ou ces agents mis à disposition occasionnellement, auprès de la Commune de LANDRY et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet et création d'un

emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet, de dire que ces dispositions prendront effet au 1er décembre 2019 et de préciser que les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets 2019 et suivants.

Avenant n°2 à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 prolongeant, à compter du 1er janvier 2019 pour une durée d'un an, la convention signée, relative aux interventions du CDG 73 sur les dossiers de retraite CNRACL des agents.

Approbation pour le dépôt d'autorisations d'urbanismes et environnementales, donnée à la Société ADS - projet de la TC de Vallandry - annule et remplace

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser la Société ADS, dans le cadre du projet de la TC de Vallandry, à déposer le permis d'aménager pour les modifications de pistes associées au projet, à déposer le permis de construire pour les bâtiments liés à la remontée mécanique, à déposer le DAET de la télécabine, à réaliser du défrichement pour l'élargissement du layon, à réaliser des antennes de neige de culture et à survoler les parcelles concernées. Ces dispositions annulent et remplacent celles contenues dans la délibération n°2019-015, en date du 25 mars 2019.

Tarifs secours sur pistes - Domaine skiable Les Arcs / Peisey Vallandry - saison d'hiver 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver cette nouvelle grille tarifaire d'évacuation proposés par la Société ADS, pour l'hiver 2019/2020 et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'application et au règlement de ces prestations.

Il a été décidé à l'unanimité d'enlever de l'ordre du jour le point n°10, relatif aux tarifs 2020 de la taxe de séjour, afin de garder une unité tarifaire sur l'ensemble de la station PEISEY VALLANDRY.

Questions diverses

- Projet d'enfouissement du réseau HTA Arc 1800 - Villards, proposé par courrier par ENEDIS : avis défavorable à l'unanimité.
- Point sur le fonctionnement de l'Office du Tourisme et notamment la partie RH : recrutement en cours, absentéisme et départ.
- Point sur le projet de la Ballastière : un accord est trouvé avec la Commune de BOURG SAINT MAURICE, par le biais d'un bail emphytéotique sur 30 ans, avec un loyer mensuel, afin que ces terrains appartiennent, au terme, à la Commune de LANDRY.
- Le projet doit être remanié et une commission est créée à cet effet, composée de Monsieur le Maire, Mesdames SILVIN et BOIRARD, Messieurs GUEPIN, CLEMENT GUY et QUEY ; à suivre.
- Point sur les dossiers en cours de la COVA et notamment le projet « contrat ambition région » ; à suivre.
- Point sur les travaux en cours sur la Commune.
- Date de la prochaine corvée : samedi 05 octobre prochain. Rendez-vous à 8h00 sur la place du village et à 10h00 à l'aire de jeux pour les enfants. Au programme : débroussaillage, nettoyage des biefs et ruisseaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

Présents : MARCHAND MAILLET Thierry, GUEPIN Olivier, SILVIN Pascale, QUEY Fabrice, HIDALGA Christophe, BOIRARD Brigitte, COIRIER Jérôme, THUAULT Sylvain

Absents excusés : DESPOIDS Sylvain (pouvoir à GUEPIN Olivier), CLEMENT GUY Julien (pouvoir à QUEY Fabrice), FAVAND Sandra, FLEURY Coralie, FASOLA Pierre-Yves

Convention avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser l'application de ce tarif de 56.90€ TTC, pour l'année 2019/2020, d'approuver les termes de la convention avec le SAF, relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2019/2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps non complet et création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, vu l'avis favorable du Comité Technique Partitaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en date du 18 octobre 2019, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps non complet et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet, de dire que ces dispositions prendront effet au 1er décembre 2019 et de préciser que les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets 2019 et suivants.

Budget Eau et Assainissement : décision modificative n°3

Le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident d'approuver les révisions de crédits sur le budget Eau et Assainissement 2019.

Conventions ENEDIS - Implantation d'ouvrages électriques de distribution publique - Montagne de la Chail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes de ces conventions de servitude à passer avec la Société ENEDIS, dans le cadre des travaux d'électrification au lieu-dit Montagne de la Chail et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Questions diverses

- Signature de deux conventions d'occupation du domaine public : avec LASER ATTITUDE SARL et avec la Société PASAGA
- présentation de la demande effectuée par Monsieur Jean-Luc BUTHOD (ARC EQUIPEMENT), pour l'achat du terrain situé en pointe de la ZAE l'Abondance, afin d'y entreposer les véhicules destinés à la location. à suivre.
- Travaux eau et assainissement : projet de la Commune de LA PLAGNE TARENTEISE, de raccorder le village de BONCONSEIL à la STEP des GRANGES et projet de travaux d'alimentation en eau de certains sites sur VALLANDRY.
- Recrutement d'une nouvelle Directrice de l'Office du Tourisme de PEISEY VALLANDRY ; elle prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2019.
- Garderie Tom Pouce : un nouveau partenariat va être mis en place pour cet hiver avec l'ESF ; les réservations fonctionnent bien.
- Projet de coupure partielle de l'électricité publique au chef-lieu, la nuit.
- Point sur le dossier des limites territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

Présents : MARCHAND MAILLET Thierry, SILVIN Pascale, DESPOIDS Sylvain, FAVAND Sandra, QUEY Fabrice, CLEMENT GUY Julien, HIDALGA Christophe, COIRIER Jérôme, THUAULT Sylvain.

Absents excusés : GUEPIN Olivier (pouvoir à DESPOIDS Sylvain), BOIRARD Brigitte (pouvoir à MARCHAND MAILLET Thierry) ; FLEURY Coralie, FASOLA Pierre-Yves.

Convention de distribution des titres de remontées mécaniques - saison 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la présentation de Monsieur le Maire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de distribution des titres de remontées mécaniques, avec ADS, pour l'année 2019/2020.

Camping de l'Eden - bail emphytéotique administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur Olivier GUEPIN à conclure un bail emphytéotique administratif relatif à l'occupation du camping de l'Eden avec la SARL CAMPING VANOISE, pour une durée de trente ans (30 ans), de fixer la redevance annuelle due par l'occupant au montant fixe de 10 000 €, de déclarer caducs les engagements contractuels pris antérieurement par la commune et ayant le même objet.

Emplois saisonniers - saison d'hiver 2019/2020 - ouverture des postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les propositions d'ouvertures de poste suivantes : 5 postes à la Garderie Tom Pouce, 1 poste pour les services administratifs, 1 poste au cinéma l'Eterlou et 1 poste au CCAS, de Monsieur le Maire, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants, ainsi que tous documents relatifs à ces emplois et de préciser que les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets 2019 et 2020.

Demande d'autorisation de défrichement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la réalisation de travaux de défrichement, dans le cadre du projet de remplacement du télésiège de VALLANDRY, par une nouvelle télécabine de 10 places en lieu et place de l'ancien télésiège, sur le territoire communal de LANDRY.

Tarifs garderie Tom Pouce - Hiver 2019/2020 et suivants - compléments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter la création de nouveaux tarifs, pour la Garderie Tom Pouce, à compter de l'hiver 2019/2020.

FORMULES	6 jours	5 jours
Formule cours Matin : Cours + repas + Garderie APM	194 €	136 €
Formule cours APM : Garderie Matin + repas + cours APM	194 €	136 €
Formule cours journée : Cours Matin+ Repas + Cours APM	108 €	100 €
Formule cours Midi : Garderie Matin+ Repas + Cours midi+ garderie APM / SMART	317 €	268 €
Formule cours Midi : Garderie Matin+ Repas + Cours midi+ garderie APM / BAMBINO	335 €	289 €
Formule cours Midi : Garderie Matin+ Repas + Cours midi+ garderie APM / SIFFLOTE	317 €	268 €
Formule petite journée (11h00 à 17h00) : Garderie + Repas + Cours midi + garderie APM	269 €	235 €
Formule petite journée (11h00 à 17h00) : Garderie + Repas + Cours midi + garderie APM	269 €	235 €

Questions diverses

- Point sur le fonctionnement de la Résidence l'Adret à Vallandry pour l'hiver 2019/2020 ; présentation du futur télécabine « Vallandry », en lieu et place du télésiège actuel ; dossier à établir pour que la forêt située au-dessus de Vallandry (environ 12 ha) soit classée en forêt soumise ; point sur le fonctionnement de l'Office du Tourisme ; point sur les travaux au sein de la ZAE ; point sur l'enquête publique du PLU, qui s'est terminée le 18 novembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Présents : MARCHAND MAILLET Thierry, GUEPIN Olivier, SILVIN Pascale, DESPOIDS Sylvain, FAVAND Sandra, QUEY Fabrice, CLEMENT GUY Julien, HIDALGA Christophe, FLEURY Coralie, COIRIER Jérôme, THUVAULT Sylvain, FASOLA Pierre-Yves.

Absents excusés : BOIRARD Brigitte (pouvoir à MARCHAND MAILLET Thierry)

Statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) - modifications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver ces nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

Convention de mise à disposition d'un agent communal occasionnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre acte du projet de convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SIVOM Landry Peisey, pour la période du 21 décembre 2019 au 18 avril 2020 inclus, d'accepter les termes de ladite convention, de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 et 2020 de la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à cette mission.

Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, pour l'année 2020 et avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Centre de gestion de la Savoie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, d'autoriser le Maire à signer tous actes nécessaires à cette mise en œuvre, ainsi que l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Convention logements saisonniers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention concernant les logements saisonniers et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Reste à réaliser - budget 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les restes à réaliser 2019 sur le budget de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Dispositions avant l'adoption du budget 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les montants et la nature des dépenses d'investissement qui doivent être engagées avant l'adoption du budget 2020.

Demande de subvention FNADT - Aménagement du site de la Ballastière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'aménagement du site de la Ballastière (volet touristique), d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, une subvention, dans le cadre du FNADT et de solliciter l'autorisation de débiter l'opération avant la décision d'octroi de la subvention.

Budget communal - budget cinéma - budget eau et assainissement : décisions modificatives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédits sur les budgets : communal - cinéma - eau et assainissement.

Questions diverses

- Point sur la gestion du Refuge Entre le Lac ; point sur le fonctionnement du commerce de Monsieur et Madame POCHET ; les nouvelles illuminations de Noël installées cette année à LANDRY font l'unanimité ; travaux et bilan électriques à prévoir à l'école ; point sur l'actualité de la COVA : point sur la partie tourisme ; les colis de Noël ont été distribués aux anciens et ils ont été très appréciés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry Marchand-Maillet

La version détaillée de ces comptes rendus est disponible sur le site Internet de la ville, affichée à l'extérieur de la Mairie et consultable sur le registre qui se trouve en Mairie.



Les élections municipales approchent !

Afin de pouvoir exprimer ma voix les 15 et 22 mars prochain, je m'assure d'être bien inscrit(e) sur les listes électorales en consultant le téléservice d'interrogation de la situation électorale (ISE).

La procédure, simple et rapide, permet à chaque citoyen de vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales de sa commune. Elle est accessible en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr); à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

QU'EST-CE QUE LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU) ?

Depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble des électeurs inscrits sur les listes électorales communales, complémentaires et consulaires est regroupé dans un registre national partagé : le répertoire électoral unique (REU). Les listes électorales des communes en sont extraites. Géré par l'INSEE, le REU permet une actualisation en temps réel des listes et les rend plus fiables en garantissant l'unicité des inscriptions.

Plus réactif, ce système facilite la vie des électeurs qui, en plus d'avoir l'opportunité de s'inscrire jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin, ont, depuis le 11 mars 2019, la possibilité de vérifier sur internet l'effectivité de leur inscription sur les listes électorales.

COMMENT VÉRIFIER MON INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES ET COMMENT CONNAÎTRE MON BUREAU DE VOTE ?

Je me connecte à l'adresse : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE Sur le court formulaire qui apparaît à l'écran, je veille à bien renseigner les différents champs en précisant :

- si je vote en France ou à l'étranger,
- mon numéro de département,
- la commune dans laquelle je pense être inscrit(e),
- mon nom de naissance,
- l'intégralité de mes prénoms (si j'en ai plusieurs) et dans l'ordre indiqué sur mon acte de naissance,
- mon sexe,
- ma date de naissance.

Je clique enfin sur « vérifier ma situation électorale ».

Deux cas peuvent alors se présenter :

- une fiche précisant ma situation électorale apparaît : elle atteste du fait que je suis bien inscrit(e) sur les listes électorales, récapitule mon état civil, mon numéro d'électeur, ma commune d'inscription et précise l'adresse ainsi que le numéro du bureau de vote dans lequel je dois me présenter.

- le système ne me trouve pas :

>>> soit j'ai fait une erreur de saisie (orthographe, date...) ou je me suis trompé(e) de département et/ou commune (suite par exemple à un déménagement à l'issue duquel je n'ai pas mis à jour ma situation électorale) => je recommence la vérification de ma situation avec les bonnes données, en renseignant éventuellement une autre commune si j'ai déménagé depuis ma dernière inscription.

>>> soit je ne figure sur aucune liste électorale

=> je procède à mon inscription sur les listes afin de pouvoir voter

En cas de doute ou de difficulté, je contacte ma mairie.

COMMENT M'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Je peux m'inscrire en ligne via le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) en suivant le lien ci-contre <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou directement auprès de ma mairie ou de mon consulat.

Quel que soit mon mode d'inscription, mon dossier doit impérativement comporter :

>>> le formulaire d'inscription CERFA n° 12669*02 dûment renseigné (disponible en mairie ou sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)) ;

>>> la preuve de mon identité : une photocopie de mon passeport ou de ma carte nationale d'identité (recto- verso) en cours de validité ou expirée depuis moins de cinq ans, un acte d'état civil permettant d'établir ma nationalité ou un décret de naturalisation et l'un des documents énumérés à l'article 1er de l'arrêté du 16 novembre 2018 pris en application des articles R. 5, R. 6 et R. 60 du code électoral ;

>>> un document justificatif prouvant mon attaché avec la commune.

Ex : Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à mes nom et prénom(s), un justificatif de son inscription au rôle des contributions directes de la commune depuis deux ans...

Pour les élections municipales 2020, j'ai jusqu'au vendredi 7 février 2020 (inclus) pour m'inscrire. Il est important d'anticiper cette inscription sur les listes car, en cas d'erreur ou de demande tardive, elle risque de ne pas être prise en compte.

QUE FAIRE SI JE CONSTATE UNE ERREUR D'ÉTAT CIVIL (identité, orthographe...) SUR MA CARTE D'ÉLECTEUR ?

Désormais les communes sont simplement compétentes pour effectuer les changements d'adresse et ne peuvent plus procéder aux corrections sur les identités des électeurs. Ainsi, en cas d'erreur sur ma carte d'électeur, il m'appartient de faire les démarches auprès de l'organisme idoine pour faire procéder aux corrections nécessaires.

>>> Si je suis né(e) en France, je saisis directement l'INSEE soit par courrier, soit en me connectant sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) rubrique "Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee".

>>> Si je suis né(e) à l'étranger, je m'adresse à ma caisse de retraite ou de sécurité sociale, ma mutuelle, ou ma commune d'inscription (listes électorales sur lesquelles je suis inscrit(e) de manière erronée).

de Bourg Saint Maurice vers Landry

Camping HUTTOPIA	LE STADE	Arc en Ciel	FUNI	LE SAVOY	Alpins	LA REGENCE	BASE KAYAK	LES PLANS	PETIT GONDON	GRAND GONDON	LES VILLARDS	LANDRY CENTRE	LANDRY EDEN
8:10	8:12	8:14	8:15	8:17	8:20	8:21	8:22	8:23	8:25	8:27	8:28	8:30	8:35
9:00	9:02	9:04	9:05	9:07	9:10	9:11	9:12	9:13	9:15	9:17	9:18	9:20	9:25
9:50	9:52	9:54	9:55	9:57	10:00								
12:30	12:32	12:34	12:35	12:37	12:40	12:41	12:42	12:43	12:45	12:47	12:48	12:50	12:55
			16:40	16:42	16:45	16:46	16:47	16:48	16:50	16:52	16:53	16:55	17:00
17:25	17:27	17:29	17:30	17:32	17:35	17:36	17:37	17:38	17:40	17:42	17:43	17:45	17:50

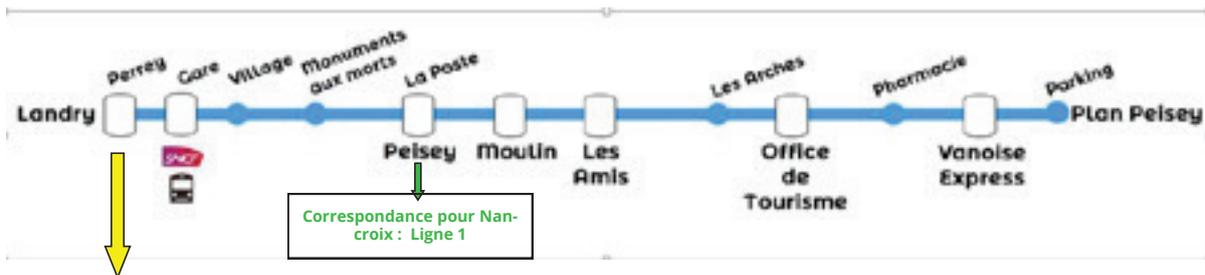


de Landry vers Bourg Saint Maurice

LANDRY EDEN départ	LANDRY CENTRE	LES VILLARDS	GRAND GONDON	PETIT GONDON	LES PLANS	BASE KAYAK	LA REGENCE	JARDINS DE L'ARBONNE	Alpins	LE SAVOY	FUNI	Arc en Ciel	LE STADE	Camping HUTTOPIA
08:35	8:37	8:38	8:40	8:41	8:43	8:45	8:47	8:49	8:50	8:52	8:55	8:56	8:58	9:00
09:25	9:27	9:28	9:30	9:31	9:33	9:35	9:37	9:39	9:40	9:42	9:45	9:46	9:48	9:50
									10:00	10:02	10:05	10:06	10:08	10:10
12:55	12:57	12:58	13:00	13:01	13:03	13:05	13:07	13:09	13:10	13:12	13:15	13:16	13:18	13:20
17:00	17:02	17:03	17:05	17:06	17:08	17:10	17:12	17:14	17:15	17:17	17:20	17:21	17:23	17:25
17:50	17:52	17:53	17:55	17:56	17:58	18:00	18:02	18:04	18:05	18:07	18:10	18:11	18:13	18:15



LIGNE 2 (L2) : Landry Perrey > Gare SNCF > Peisey > Station



Tous les jours

<p>Correspondance pour Bourg St Maurice</p> <p>Depuis Landry Perrey/Eden :</p> <p>08h35</p> <p>09h25</p> <p>12h55</p> <p>17h00</p> <p>17h50</p> <p>Correspondance pour Landry Perrey/Eden</p> <p>Depuis Bourg Funiculaire :</p> <p>08h15</p> <p>09h05</p> <p>09h55</p> <p>12h35</p> <p>16h40</p> <p>17h35</p>

<p>L2 : Au départ de Landry Perrey</p> <p>07h50 (ne dessert pas la gare)</p> <p>08h30</p> <p>10h00</p> <p>12h45</p>

<p>L2 : Au départ de Plan Peisey Parking</p> <p>09h00</p> <p>10h30</p> <p>13h15</p> <p>17h15 (via site nordique)</p> <p>18h15 (via site nordique)</p>

Uniquement le samedi

<p>L2S : Au départ de Landry Gare SNCF</p> <p>07h45</p> <p>12h00</p> <p>14h10</p> <p>16h55</p>
--

<p>L2S : Au départ de Plan Peisey Parking</p> <p>08h20</p> <p>09h20</p> <p>12h30</p> <p>15h40</p> <p>17h45</p>
--

<p>Navettes payantes tous les jours :</p> <p>8€ aller</p> <p>14€ aller/retour</p> <p>Daily paying shuttles :</p> <p>8€ one way</p> <p>14€ round trip</p> <p>Points de vente/Sales point :</p> <p>Landry : à la gare le samedi</p> <p>Station : Office de tourisme</p> <p>Achat de ticket en ligne sur : On-line ticket :</p> <p>www.Peisey-Vallandry.com</p>

JEUNES LYCÉENNES ÉTRANGÈRES ALLEMANDES, MEXICAINES ET JAPONAISES RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL



D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floe, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Chihiro, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Nicole, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse, et voyager. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. "Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi".

A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

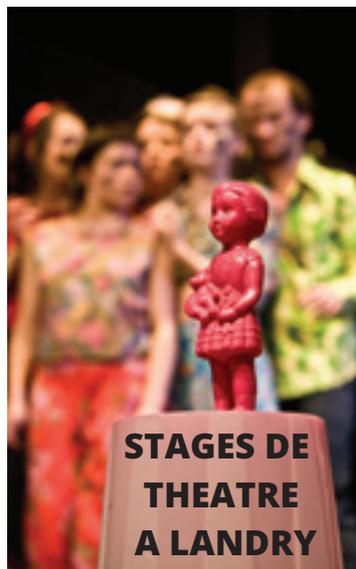
RENSEIGNEMENTS :

Aude THIERRIN
74960 MEYTHET
audethierrin@hotmail.com
Tél. 06.75.01.21.76

BUREAU COORDINATEUR CEI SAINT-MALO :

Vanessa Simon
Tél. 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com

STAGES DE THÉÂTRE



Ces stages de théâtre s'adressent à tout le monde de 18 à 88 ans, que vous soyez déjà montés sur scène ou pas.

Mon envie est de vous emmener à la découverte du théâtre sous toutes ses formes : contemporain, classique, comique, tragique, absurde... Et tant d'autres !

Je proposerai un ensemble d'exercices : vocaux, physiques, du travail de textes et de la création pour amener à ce que chacun se sente en confiance et prenne plaisir à jouer.

Où ? Landry (Salle des Glières ou du Perrey) et possibilité à Vallandry

Quand ? 20 au 24 avril / 6 au 10 juillet / 20 au 24 juillet / de 13h à 18h

Tarif ? 170 euros les 5 demi-journées

Des questions ? n'hésitez pas !

06 07 40 23 67 ou rom.pichard@gmail.com

Romain Pichard est metteur en scène et comédien, formé à l'Atelier Théâtral de Création et à l'école Auvray Nauroy. Il a créé et dirige la Compagnie Popùliphonia depuis 2009.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Pour rappel, la campagne de relevé d'eau se fera du **1^{er} au 28 février 2020**. Vous avez le choix de donner votre relevé par :

Le biais du site internet ou par passage en mairie avec le papier ci-joint.

Pour ceux qui n'auront pas répondu avant le 28 février, ils se verront appliquer une majoration de 20% sur le volume. Enfin, un contrôle de tous les compteurs sera fait pour relever le numéro de série et un changement éventuel.

Mme, M.

Adresse

Adresse du compteur

déclare le nouvel index de..... m3 d'eau.

